

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 janvier 2019

Le trente janvier deux mille dix-neuf, à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la DRAC Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente du conseil d'administration de l'agence, en date du vingt décembre deux mille dix-huit.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie

Le Maire de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Benjamin CADON ; Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Antoine REGUILLON ; Madame Sabine ZIPCI

Les représentants du personnel :

Monsieur Lionel DOS SANTOS ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Michèle BONTHOUX ; Monsieur Claude CADET ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Michèle PREVOST ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Grégory GABORET, conseiller auprès du Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Amanda MICHE, directrice de la culture et du patrimoine du Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés ; Monsieur Dominique SACHER, représentant du CESER ; Monsieur Vincent TISON, conseiller auprès du Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 19

- Votants : 23 (dont six pouvoirs)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

PERSPECTIVES GENERALES POUR L'ANNEE 2019

Au côté de l'Etat et de la Région, l'agence veille depuis sa création, à l'harmonisation, à la complémentarité et à la cohérence des interventions publiques en faveur des secteurs concernés. Au travers de ses missions et des politiques publiques dont elle a la charge, l'agence est porteuse d'enjeux publics essentiels et stratégiques aux plans de l'économie, de l'éducation et de l'innovation artistiques et culturelles, de la jeunesse, de l'accompagnement professionnel et de la mémoire des images.

En janvier 2018, le conseil d'administration a adopté le programme stratégique et opérationnel de l'agence pour la période 2018-2021. Ce programme a permis de poser la participation et la contribution de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire aux dynamiques régionales autour de trois grands axes stratégiques :

- **Axe 1** : le développement de la créativité et des imaginaires comme l'une des réponses possibles aux mutations économiques, territoriales et sociales ;
- **Axe 2** : le développement des économies créatives, des entreprises artistiques et des métiers dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du livre dans une perspective nationale, européenne et internationale ;

.../...

- **Axe 3** : le développement de la cohésion sociale et des solidarités territoriales par le déploiement d'un service public de la culture sur le territoire régional.

L'année 2018 a permis de poser ce programme stratégique auprès des équipes et d'en extraire cinq programmes d'actions à déployer sur la même période :

- **Programme régional d'accompagnement des entreprises du livre et de l'image** : au-delà d'un simple développement économique sectoriel lié aux industries du livre et de l'image, ce programme s'inscrit dans des problématiques croisées au plan économique et touristique, territorial et social, européen et international ;
- **Programme de professionnalisation des salariés et des indépendants dans les domaines du livre et de l'image** : ce programme porte notamment sur l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail et sur la sécurisation des parcours des salariés et des indépendants ;
- **Programme de soutien et d'accompagnements des auteurs et réalisateurs** : en soutenant les auteurs et les réalisateurs, il s'agit bien de favoriser le développement des écritures artistiques contemporaines dans les domaines de la littérature et de l'image et de faciliter ainsi l'expérimentation esthétique et artistique ;
- **Programme d'appui aux pratiques artistiques et culturelles en faveur de la jeunesse dans les domaines du livre et de l'image** : ce programme porte autant sur les pratiques artistiques et culturelles que sur les initiatives portées par les citoyens ;
- **Programme régional de cohésion territoriale par le déploiement de services culturels** : ce programme couvre les services aux habitants gérés directement par Ciclic Centre-Val de Loire qu'il s'agisse du Cinémobile, des Mille lectures d'hiver ou du patrimoine filmé amateur. La particularité de ces services est de reposer sur une forte dynamique de coopération avec les acteurs locaux et associatifs.

Cette approche par programme d'action, vient compléter le traitement analytique de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement en vigueur jusqu'à présent.

.../...

S'agissant de l'année à venir, des échanges sont en cours avec les partenaires suivants :

- Centre national du livre pour le dispositif d'aide aux librairies et aux points de vente ;
- Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois ;
- Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- Conseil départemental du Loir-et-Cher.

Les membres fondateurs ont quant à eux confirmé leurs engagements financiers pour 2019 :

- Région Centre-Val de Loire : baisse de 50 000 € de la subvention de fonctionnement en 2019 (-1.9 %) ; la Région avait déjà diminué ses financements de 80 000 € (-2.9 % de la subvention) en 2018.
- DRAC Centre-Val de Loire : la DRAC maintient ses financements à hauteur de 2018, tout comme en 2017.

Au-delà de l'évolution des relations financières avec les deux membres fondateurs de l'agence depuis 2016, toutes les ressources de fonctionnement de l'agence figurent dans le tableau ci-dessous.

On peut y noter une baisse des ressources en 2017 due à des programmes variables ou à l'amortissement de subventions d'investissement. En 2018 et 2019 la baisse de ressources est majoritairement issue de la diminution des subventions des partenaires de l'agence, avec pour 2018 la diminution de nos ressources propres (décalage de résidence sur Ciclic Animation) et en 2019 l'arrêt des emplois d'avenir (impact en recettes au 013 compensé par une diminution des charges de personnel).

.../...

Evolution des recettes de la section de fonctionnement depuis 2016

	2016			2017			2018			2019		
	CA	Ecart	%	CA	Ecart	%	CA	Ecart	%	ROB	Ecart	%
Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté	1 553 746	137 893	8,87%	1 691 639	948 966	-742 673	-43,90%	en cours				
Chapitre 013 - atténuation de charges	61 719	30 272	49,05%	91 992	77 292	-14 699	-15,98%	28 100	-49 192	-63,64%		
Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	422 076	-131 247	-31,10%	290 829	289 656	-1 173	-0,40%	309 698	20 042	6,92%		
Chapitre 70 - produits des services	538 230	56 368	10,47%	594 598	518 711	-75 887	-12,76%	527 400	8 689	1,68%		
Chapitre 74 - dotations, subventions, participations	4 402 509	-55 519	-1,26%	4 346 990	4 257 695	-89 295	-2,05%	4 168 017	-89 678	-2,11%		
Dont Région	2 793 257	-3 197	-0,11%	2 790 060	2 692 500	-97 560	-3,50%	2 622 500	-70 000	-2,60%		
Fonctionnement	2 752 500	0	0,00%	2 752 500	2 672 500	-80 000	-2,91%	2 622 500	-50 000	-1,87%		
Programmes variables	40 757	-3 197	-7,84%	37 560	20 000	-17 560	-46,75%	0	-20 000			
Dont DRAC	710 292	-12 952	-1,82%	697 340	636 040	-61 300	-8,79%	612 042	-23 998	-3,77%		
Fonctionnement	630 000	0	0,00%	630 000	563 700	-66 300	-10,52%	563 700	0	0,00%		
Pratiques artistiques	58 840	-500	-0,85%	58 340	57 340	-1 000	-1,71%	44 342	-12 998	-22,67%		
Programmes variables	21 452	-12 452	-58,05%	9 000	15 000	6 000	66,67%	4 000	-11 000	-73,33%		
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	35 038	-3 323	-9,48%	31 715	29 345	-2 371	-7,49%	29 845	501	1,71%		
TOTAL	7 013 319	34 444	0,49%	7 047 763	6 121 665	-926 098	-13,14%	5 063 060	-109 639	-17,29%		
TOTAL (hors 002 résultat de fonctionnement reporté)	5 459 572	-103 449	-1,89%	5 356 124	5 172 699	-183 425	-3,42%	5 063 060	-109 639	-2,12%		

La variation des crédits alloués par la DRAC entre 2017 et 2018 est due à la reprise par le CNC de ces financements. L'agence bénéficie toujours de ces crédits mais via le CNC. (66 300 €).

Les spécificités du budget de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire

Ces éléments devaient figurer à l'ordre du jour du groupe de travail relatif au ROB prévu le 11 janvier 2019.

La gestion des aides à la création

L'agence gère, dans la section de fonctionnement, deux fonds d'aide dans les domaines du livre et de l'image. Ces fonds d'aide sont alimentés par la Région Centre-Val de Loire, le CNC, le CNL, la DRAC et la SACEM.

Ce sont donc des recettes que Ciclic Centre-Val de Loire enregistre (chapitre 74) puis redistribue aux porteurs de projets après expertise des projets (chapitre 65). Uniquement pour le livre, une faible part de ces recettes (1 % en 2018) est dédiée à l'organisation des commissions et à la rémunération éventuelle des experts (hors frais de coordination interne).

Pour le versement de ces aides, l'agence prend des engagements sur plusieurs années auprès des porteurs de projets en raison de la durée de réalisation des projets (de 1 à 4 ans suivant le type de projet). La subvention est versée au bénéficiaire en fonction de l'état d'avancement du projet, le projet n'est soldé qu'à son terme. Comptablement, ces engagements pluriannuels donnent lieu à des restes à réaliser inscrits en dépenses de fonctionnement. Les ressources afférentes sont inscrites en recettes.

Compte tenu du montant des aides, ces restes à réaliser impactent fortement la construction budgétaire de l'agence et sa lecture. Ainsi sur les 8 978 841.12 € inscrits au BS 2018 de l'agence en section de fonctionnement, 2 045 127.50 € (23%) relèvent des restes à réaliser.

Le résultat annuel de l'agence

Ce résultat est la différence entre les charges et les produits figurant au compte administratif au 31 décembre de l'année. Il est inscrit au passif du bilan dans les capitaux propres. Il est affecté à l'exercice suivant.

Ce résultat constaté annuellement varie entre 3.04 % et 4.51 % du budget de l'année concernée.

.../...

Le cadre de la convention triennale entre l'agence et ses membres fondateurs stipule :

En cas de constatation d'excédents à la clôture des comptes au 31 décembre de l'année, l'agence saisit la Région Centre-Val de Loire et l'Etat de cette situation dans les meilleurs délais, et au plus tard le 15 janvier de l'année n+1.

Si, à la clôture des comptes au 31 décembre, le montant cumulé des excédents constatés, corrigé des engagements reportés est inférieur à 5% du montant du budget de l'année, cet excédent est conservé dans les comptes de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

La part de ce montant supérieure à ce taux de 5% sera restituée à la Région et l'Etat, au prorata des financements apportés, subventions en nature comprises.

Si l'excédent conservé est lié à une sous-réalisation budgétaire d'actions financées, l'agence peut, après accord auprès de l'Etat et de la Région, affecter les sommes non utilisées au financement d'actions similaires du programme d'action de l'année suivante. Les subventions afférentes sont alors réduites d'autant dans le cadre de la contractualisation annuelle.

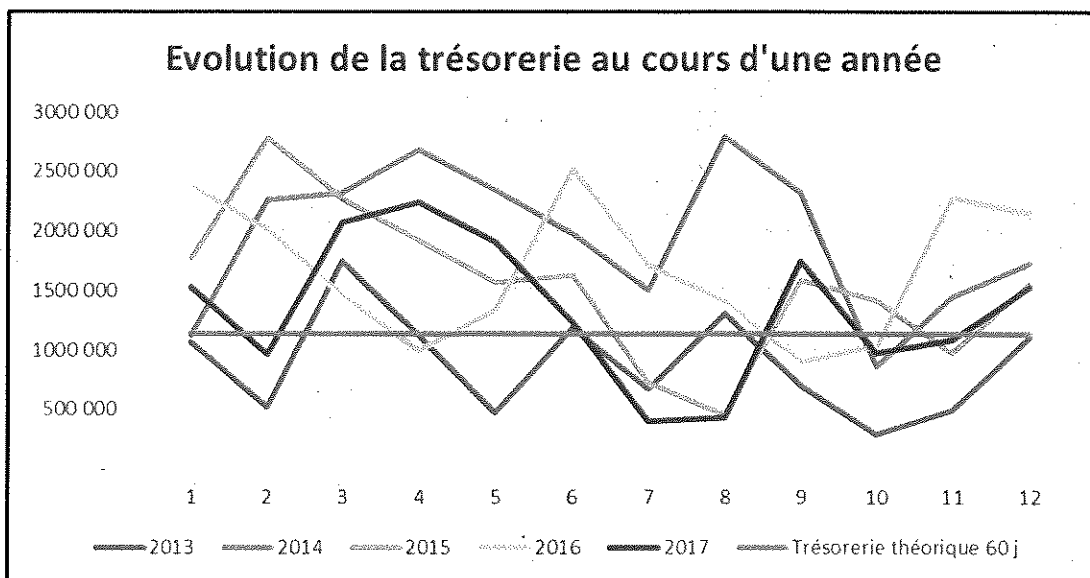
La trésorerie

La trésorerie correspond aux sommes immédiatement mobilisables par l'agence à un instant précis.

Les fluctuations de trésorerie de notre structure sont très importantes et s'expliquent principalement par la mise en œuvre de l'attribution d'aides dans le secteur du livre et de l'image dont le déploiement ne peut répondre à une logique purement calendaire.

L'activité de l'agence génère en effet une fluctuation très importante de la trésorerie tout au long de l'année. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de notre trésorerie mois par mois pour chaque année entre 2013 et 2017.

.../...



Très concrètement, il n'en ressort aucun schéma qui pourrait être appliqué année après année.

De plus, cela fait apparaître un nombre conséquent de mois par an, qui se situe à un niveau bien inférieur du ratio de 60 jours de trésorerie nette théorique (soit 1 140 982 €).

La fluctuation de notre trésorerie s'explique principalement par la mise en œuvre des fonds d'aides livre et image. Pour comprendre cette fluctuation, il est nécessaire de prendre en compte deux facteurs :

- Les modalités de versement des aides par Ciclic Centre-Val de Loire : la réalisation d'une œuvre pouvant s'étaler sur plusieurs années, cela entraîne nécessairement des variations de trésorerie. Or, à la signature d'une convention, il n'est tout simplement pas possible de savoir quand interviendra le versement du solde de la subvention. Si la convention prévoit bien une date de fin, le solde peut tout à fait intervenir bien en amont, selon l'avancée du projet, soumis à de nombreux aléas, que nous ne pouvons pas maîtriser.

- Les modalités de versement des subventions à Ciclic par ses partenaires sur les aides à la création (Région Centre-Val de Loire, Centre National du Cinéma et de l'image animée, Centre National du Livre).

.../...

Ces modalités de versement varient selon chaque partenaire. Si le versement des subventions par la Région Centre-Val de Loire et le CNL répond à une certaine régularité et respecte plutôt le calendrier conventionnel, cela est bien différent s'agissant du CNC.

Dans les faits, les signatures parfois tardives (et indépendantes de notre volonté) avec le CNC des conventions cadres pluriannuelles ou des conventions d'application annuelle peuvent engendrer des variations importantes de versement impactant notre trésorerie. Ainsi, au 26 novembre 2018, notre trésorerie s'élevait à 80 000 € seulement et il nous a été nécessaire de demander un traitement prioritaire pour le versement de tranches de subventions.

Disposer d'une trésorerie suffisante est aussi essentiel pour s'engager dans la recherche de financements européens. En effet, les fonds européens ne fonctionnent pas comme des subventions, qui délivrent des fonds à plusieurs échéances du projet, mais sont des remboursements de frais correspondant au projet réalisé. Il s'agit donc d'être en capacité d'avancer les fonds sans pour autant avoir recours à des lignes de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, engageant nécessairement des frais supplémentaires de gestion.

.../...

Section de fonctionnement

Les restes à réaliser et le résultat d'exploitation 2018, qui seront constatés au compte administratif soumis au vote du conseil d'administration du 15 mars 2019, seront intégrés directement au budget primitif.

La reprise anticipée du résultat n'étant pas possible avant le vote du compte administratif, ce rapport d'orientation budgétaire propose une section de fonctionnement en déficit de 140 000 €, du fait de la baisse des moyens alloués à l'agence.

Pour rappel, l'agence avait réalisé une reprise anticipée de 100 000 € en 2017 et de 47 500 € en 2018 afin d'équilibrer son budget.

Pour information, le tableau ci-après présente le résultat annuel cumulé depuis 2016.

	Résultat cumulé	% du résultat cumulé / budget global
2015	397 768	4,27%
2016	436 245	4,51%
2017	392 139	4,18%
2018	286 319	3,19%

.../...

PRODUITS

Chapitre 70 (Produits de services) : il s'agit des recettes propres générées par les activités de l'agence, et notamment :

- Cinémobile : la prévision de recettes est légèrement abaissée par rapport à 2018 pour :
 - La billetterie : 216 700 € (212 324 € en 2018)
 - La location du Cinémobile : 78 800 € (97 000 € en 2018)

Ces chiffres pourront être amenés à évoluer au cours de l'année.

- Ciclic Animation : 80 000 € pour la location des espaces de travail et des logements (50 550 € en 2018)
- Vente d'images de patrimoine : 23 000 € (26 248 € en 2018)

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle :
 - 1 320 000 € de la Région Centre-Val de Loire (71 %)
 - 535 000 € du CNC (29 %)
 - 10 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale de court métrage.

À ce stade de la construction budgétaire, aucun crédit n'a pu être inscrit pour la poursuite du travail de préfiguration d'un cluster *Images en mouvement* en région Centre-Val de Loire, notamment la partie liée à l'animation de la filière.

- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture :

Reconduction de la politique régionale en faveur des éditeurs et des résidences d'auteurs :

- 165 000 € de la Région Centre-Val de Loire (82%)
- 35 500 € de la DRAC Centre-Val de Loire (18%) dont 25 000 € de crédits confiés.

Traduction financière des dispositions de la convention CNL/DRAC Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire/Ciclic Centre-Val de Loire :

- σ Aide aux librairies :
 - 70 000 € du CNL (70%)
 - 10 500 € de la DRAC (10%, crédits confiés)
 - 20 000 € de la Région Centre-Val de Loire (20%)

- σ Aide aux auteurs associés :
 - 60 000 € de la Région Centre-Val de Loire (80%)
 - 15 000 € de la DRAC (20%)

- Contribution de la Région Centre-Val de Loire au fonctionnement (73 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) : 2 622 500 €
- Contributions de l'Etat (22 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) :

CNC :

Subventions identiques pour :

- Panorama des interventions territoriales : 10 000 €
- Prime art et essai perçue pour l'exploitation du Cinémobile : 18 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 50 000 €

Depuis 2018, la mise en œuvre du programme 334 « livre et industries culturelles » du Ministère de la Culture et de la Communication, précédemment géré par la DRAC, est confiée au CNC :

- Fonctionnement de la résidence de cinéma d'animation : 50 000 €
- Soutien à la diffusion des œuvres soutenues : 16 300 €

Subventions exceptionnelles (inscrites en produits constatés d'avance) :

- Expérimentation d'un dispositif d'éducation aux séries : 6 665 €
- Organisation de formations dans le cadre d'Unis-cité : 5 400 €
- Complément de subvention pour la coordination Collège au cinéma dans le Cher : 1 110 €

DRAC Centre-Val de Loire :

Contribution prévisionnelle de la DRAC Centre-Val de Loire de 608 042 €, soit une stabilisation des crédits sur les programmes pluriannuels (hors transfert du programme 334 vers le CNC, cf supra) et une baisse du montant alloué aux ateliers de pratiques artistiques. Cette baisse sur les ateliers est un choix de l'agence et de ses partenaires de réorienter la mise en œuvre de ces ateliers vers d'autres partenaires culturels en région afin de se déployer vers d'autres territoires et d'autres types d'action :

.../...

- Aides accordées dans le cadre de la politique du livre : 61 000 € (cf supra)
- Missions générales autour du livre : 250 000 €
- Mission des archives patrimoniales : 30 000 €
- Education artistique et culturelle en faveur de la vie littéraire : 50 000 €
- Missions générales autour de l'éducation : 155 700 €
- Ecosystème numérique et nouveaux usages : 17 000 €
- Ateliers de pratiques artistiques : 44 342 € pour 8 établissements. Ce montant est inférieur aux années précédentes (- 23 % par rapport à 2018, pour 12 établissements)

Subvention exceptionnelle (inscrite en produits constatés d'avance) :

- Education aux médias (dans le cadre d'un appel à projet) : 4 000 €
- Subventions des communes (4 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création).
 - Adhésion au Cinémobile des communes : 72 000 €
 - Subvention pour le fonctionnement de Ciclic Animation de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : 54 000 €
 - Subventions des Conseils départementaux (1 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) :
 - Conseil départemental d'Eure-et-Loir : 20 000 €.

Comme 2018, il s'agit de la poursuite d'actions autour de la mise en valeur des images d'archives collectées sur le territoire depuis 10 ans, à travers des actions de médiation et de sensibilisation. Une formation de sensibilisation aux images en faveur des agents de la BDP est aussi intégrée à ce partenariat 2019. Ce à quoi s'ajoute la coopération quant à la réalisation d'un son et lumière au Château de Maintenon.

- Conseil départemental de Loir-et-Cher : des échanges sont en cours avec cette collectivité.

.../...

- **Autres organismes :**

- **Métiers culture :** 35 000 €, dont 25 000 € pour des actions de formation professionnelle dans les domaines du livre et de l'image financées par la Région Centre-Val de Loire, dans la continuité des actions menées par l'agence entre 2015 et 2017 dans le cadre du pacte de continuité professionnelle mis en œuvre par la Région Centre-Val de Loire et 10 000 € pour la réalisation d'une cartographie des métiers et des compétences pour la filière image.

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : il s'agit ici de la part salariale sur les tickets restaurant proposés aux agents au titre des avantages sociaux.

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : il s'agit de la part du boni de l'ARCC allouée pour les actions 2019. Pour rappel, la dissolution de l'ARCC en 2017 a généré un boni, cédé à Ciclic Centre-Val de Loire. Ce boni s'élevait à 26 311 € et il avait été décidé qu'il permettrait le financement d'actions complémentaires de médiation culturelle au Cinémobile pour une période de 3 ans.

Chapitre 002 (résultats de fonctionnement reporté) : pas de reprise anticipée du résultat avant le vote du compte administratif.

Chapitre 013 (atténuation de charges) : prise en charge par l'Etat des trois emplois d'avenir de l'agence : régisseur-intendant (6 mois) et assistant pratiques artistiques à Château-Renault (8 mois), et assistant Ciclic Animation à Vendôme (7.5 mois). Il s'agit des derniers mois de contrats des emplois d'avenir au terme des 3 années de leur engagement. En novembre 2018, l'agence a dû mettre fin pour inaptitude au contrat de l'emploi d'avenir qui travaillait sur des missions de numérisation au pôle patrimoine à Issoudun.

L'agence réfléchit à la poursuite ou non de ces missions et aux modalités de mise en œuvre. À ce jour, seules les missions de l'assistant pratiques artistiques ont été budgétées dans le cadre d'un contrat de renfort.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : l'amortissement des subventions d'investissement octroyées par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat est en légère augmentation (+ 19 998 €), du fait notamment des subventions versées pour l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile.

.../...

CHARGES

Chapitre 011 (charges à caractère général) : ce chapitre représente près de 18 % des charges de fonctionnement, soit une part équivalente au budget alloué en 2018.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : ce chapitre représente 41 % des charges de fonctionnement, soit une part similaire au budget alloué en 2018 (42 %) à ce stade de la construction budgétaire c'est-à-dire en l'absence de l'intégration des restes à réaliser.

Ci-dessous le détail de la répartition de la masse salariale brute prévisionnelle entre les agents permanents, les emplois aidés et les renforts occasionnels et saisonniers. Au total, cette masse salariale diminuerait de 8.8 % par rapport à celle de l'année 2018.

Cette diminution s'explique par :

- La fin des contrats d'avenir signés en 2015 (21.5 mois en 2019 contre 48 mois en 2018).
- Une forte baisse (- 48 %) de la ligne « renforts et occasionnels » liée au besoin de diminuer les charges pour faire face à la baisse des ressources financières. Cette ligne est cependant amenée à évoluer en cours d'année.

	CA 2017		Alloué 2018		ROB 2019		Δ
Masse salariale brute	1 718 205 €		1 848 767 €		1 697 861 €		-8.8%
Agents permanents	1 333 276 €	78%	1 403 136 €	76%	1 458 977 €	86%	4.0%
	43,28 ETP		45,1 ETP		45,1 ETP		
Emplois aidés	78 818 €	5%	82 985 €	4%	49 384 €	3%	-40.5%
Renforts et occasionnels	306 110 €	18%	362 646 €	20%	189 500 €	86%	-47.7%

La masse salariale brute des agents permanents augmenterait de 4.0 %, soit une variation similaire à celle entre 2017 et 2018. Cette augmentation est essentiellement issue du différentiel sur les ETP et des avancements de carrière.

L'agence compte 46 emplois au tableau des effectifs. Ces emplois se répartissent en :

- 14 postes en catégorie A (30 %) ;
- 24 postes en catégorie B (52 %) ;
- 8 postes en catégorie C (17 %).

.../...

Répartition des catégories d'emploi par service

Agents permanents	2019			
	ETP prévus	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
CREATION	7,5	2	5,5	0
DIFFUSION	10	1	4	5
EDUCATION	6	3	3	0
LIVRE	5,9	3	2,9	0
PATRIMOINE	5	1	3	1
FONCTIONS SUPPORTS	10,7	4	4,7	2
TOTAL	45,1	14	23,1	8

Présentation de la répartition des ETP par service

Type de contrat	2018	2019	Ecart	
	ETP réels	ETP prévus		
CREATION	Agents permanents	6,48	7,5	1,02
	Emplois aidés	1,15	0,52	-0,63
	Renforts	1,94	1,13	-0,81
DIFFUSION	Agents permanents	9,71	10	0,29
	Emplois aidés	0	0	0
	Renforts	1,4	0,58	-0,82
EDUCATION	Agents permanents	5,94	6	0,06
	Emplois aidés	1,03	0,75	-0,28
	Renforts	1,07	0,5	-0,57
LIVRE	Agents permanents	5,82	5,9	0,08
	Emplois aidés	0	0	0
	Renforts	0,92	0,17	-0,75
PATRIMOINE	Agents permanents	4,49	5	0,51
	Emplois aidés	0,64	0	-0,64
	Renforts	1,06	0,68	-0,38
FONCTIONS SUPPORTS	Agents permanents	10,28	10,7	0,42
	Emplois aidés	0,54	0,35	-0,19
	Renforts	0,55	0,5	-0,05
TOTAL	Agents permanents	42,72	45,1	2,38
	Emplois aidés	3,36	1,62	-1,74
	Renforts	6,94	3,56	-3,38
		53,02	50,28	-2,74

.../...

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : il s'agit ici de se donner les moyens d'une réactivité suffisante en cas de difficultés à anticiper certaines dépenses.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : sur la base de notre programme d'investissement 2018, les dotations aux amortissements de nos immobilisations pour l'année 2019 seraient ainsi de 420 584 €, soit un montant en augmentation de 11 % par rapport à 2018, du fait notamment de l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : ce chapitre regroupe les subventions versées dans le cadre des fonds d'aide livre et image ainsi que les droits d'auteur.

À ce stade de la construction budgétaire, il représente seulement 35 % des charges de fonctionnement (48 % du budget 2018). Cela s'explique par le fait que les restes à réaliser issus des fonds d'aide livre et image ne seront intégrés qu'au moment du budget supplémentaire, faute de disposer à ce jour du compte administratif 2018.

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : il s'agit principalement de disposer de crédits si l'agence devait constater l'annulation de titres réalisés sur des exercices antérieurs.

Evolutions des chapitres 011 et 012 depuis 2016

	2016		2017		2018			2019		
	CA	CA	Ecart	%	CA	Ecart	%	RQB	Ecart	%
Chapitre 011 - charges à caractère général	1 289 283	1 265 162	-24 122	-1,87%	1 259 880	-5 282	-0,42%	1 193 687	-66 193	-5,25%
Chapitre 012 - charges de personnel	2 771 266	2 815 875	44 608	1,61%	2 763 977	-51 897	-1,84%	2 672 470	-91 507	-3,31%
TOTAL	4 060 550	4 081 036	20 487	0,50%	4 023 857	-57 179	-1,40%	3 866 157	-157 700	-3,92%

.../...

Section d'investissement

CHARGES

Globalement, cette section diminue de 61 % par rapport à l'année précédente et retrouve un niveau similaire à 2016. Cette diminution se justifie par l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile (1 086 000 €), opération exceptionnelle pour l'agence, qui a impacté les exercices budgétaires 2017 et 2018.

Programme annuel

Le programme d'investissement 2019 de l'agence s'élève à 123 700 €, soit à ce stade un montant légèrement supérieur à l'année dernière (+ 7 000 €). Il est détaillé page suivante.

PRODUITS

Pour 2019, seront inscrits au titre des recettes :

- Le solde excédentaire de la section d'investissement, soit 116 648.57 € ;
- L'amortissement des immobilisations, dont le montant est estimé à 420 584 € ;
- La vente du tracteur et de la semi-remorque Cinémobile remplacés par la nouvelle unité acquise en 2018 ;
- Les subventions sollicitées par l'agence :
 - Une subvention de 30 000 € de la Région Centre-Val de Loire pour le matériel nouveau ;
 - Une subvention de 20 000 € du CNC pour l'acquisition du serveur NAS principal de stockage et de diffusion des collections audiovisuelles patrimoniales numériques, dans le cadre de la troisième phase de normalisation des installations techniques du pôle patrimoine.

.../...

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2019

LIBELLE DU MATERIEL		QTE	PRIX TTC
Informatique	station d'animation	3	10 000,00 €
	station Line test	3	11 200,00 €
	licence Adobe CC	13	6 550,00 €
	Licence storyboard pro Toon Boom	4	680,00 €
	Licence Harmony Toon Boom	6	1 950,00 €
	Cintiq 27 HD.	3	5 400,00 €
	Eclairage	Statif de reproduction avec variateur + 2 lampes	1
Prise de vue	Canon 5D Mark IV	1	3 590,00 €
	Objectifs Vidéo	4	3 500,00 €
Autres	Vélos	2	600,00 €
Exposition	Exposition 20 ans de Ciclic Animation	1	5 000,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique portable	1	1 800,00 €
SOUS TOTAL CICLIC ANIMATION			51 520,00 €
Tournage	Appareil photo numérique avec pied et dispositif son	1	2 500,00 €
	Panneau LED (en remplacement des mandarines)	2	1 400,00 €
Montage	Unité de montage (PC ASUS avec Licences Logiciels / S	1	3 500,00 €
	Unité de montage Apple (comprenant adaptateurs + log	1	5 500,00 €
	Licences Logiciel DRAGON FRAME	2	1 500,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	1	1 400,00 €
SOUS TOTAL EDUCATION			15 800,00 €
Informatique	Lecteur carte conducteur	1	300,00 €
Outillage	Compresseur	1	1 500,00 €
Projection	Serveur TMS + bibliothèque	1	8 000,00 €
	Scaler	1	2 000,00 €
	Disque Dur RAID	1	600,00 €
Mobilier	Caisson bureau mobile	1	150,00 €
	Armoire	2	1 000,00 €
SOUS TOTAL DIFFUSION			13 550,00 €
Bureautique	Ordinateur portable	3	5 400,00 €
SOUS TOTAL LIVRE			5 400,00 €
Serveurs	Serveur production stockage général (solution NAS digiStor video 24 dsiques de 4T ^o + maintenance 3 ans Digital Storage)	1	27 700,00 €
Numérisation	Enrouleuse 16/35	1	480,00 €
	Pupitre d'étalonnage	1	900,00 €
Bureautique	Ecran supplémentaire 24 pouces (poste documentaliste)	1	300,00 €
	Switch	1	800,00 €
	Ordinateur bureautique portable	1	1 800,00 €
SOUS TOTAL PATRIMOINE			31 980,00 €
Communication	Licence Mailshimp	1	2 000,00 €
	Licence Logmein	1	500,00 €
	Licence Form Site	1	700,00 €
	Licence Adobe	1	700,00 €
	Licence Filmaker	1	250,00 €
Réseau	Onduleur APC Smart-UPS Rack-Mount 2200VA LCD 230V	1	1 300,00 €
SOUS TOTAL FONCTIONS SUPPORT			5 450,00 €
TOTAL			123 700,00 €

.../...

STRATEGIES BUDGETAIRES

L'exploration des différentes stratégies budgétaires à mettre en place sur les prochaines années doit se partager avec les partenaires de l'agence d'une part et les administrateurs dans le cadre de leur mandat d'autre part.

Aujourd'hui l'agence Ciclic Centre-Val de Loire porte des actions correspondant aux services de base attendus par les contributeurs de l'établissement et portés dans le projet d'orientation du directeur, le programme stratégique voté en janvier 2018 et les programmes d'action en cours de définition (cf supra)

Face à des ressources financières – pour certaines constantes, pour d'autres en diminution – l'agence doit se questionner sur l'ajustement de son budget.

Dans ce contexte, plusieurs hypothèses de travail doivent être soumises aux administrateurs :

- la gestion de la baisse des ressources par une reprise du résultat (jusqu'à épuisement estimé à fin 2020)
- la gestion de la baisse des ressources par une augmentation des recettes à périmètre constant (recherche de nouveaux partenaires financiers publics ou privés)
- la gestion de la baisse des ressources par une diminution des charges (restructuration après redéfinition du programme stratégique)

Les échanges autour de ce rapport d'orientation budgétaire doivent aussi permettre à l'agence et à ses partenaires de construire une stratégie budgétaire pluriannuelle 2019-2021.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter le rapport d'orientation budgétaire 2019.

Votants : 23

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

